

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 25 JUN 2026



Publié le 01 JUIL. 2026

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_071

Président : M. Bastien JOINT
Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

OPÉRATION DE
LOGEMENT SOCIAL PAR
ALLIADÉ HABITAT –
PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA VILLE –
466 CHEMIN DE WETTE
FAYS

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHÉRY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOUÏ, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, M. DEYGAS, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. ARSALE, M. BEROUÏ, M. FERON, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, M. JEANNE
Mme THOMAS (par proc. à Mme GOYER), Mme BLACHERÉ (par proc. à M. JOUBERT), M. BALANCHE (par proc. à M. ATTAR-BAYROU), Mme GEHIN (par proc. à M. KRIEF), M. BUATHIER (par proc. à M. PROTHÉRY), M. JUENET (par proc. à Mme LINARES), Mme SALANOUVE (par proc. à M. MICHON), Mme ESCORSA (par proc. à Mme HAMZAOUÏ), Mme LE CARPENTIER (par proc. à Mme AZEMA)

Etai(en)t absent(s) :
Mme ZRARI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 01 JUIL 2026

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20260625-D2026_071-DE

Rapport de : Patrick CIAPPARA

À Caluire et Cuire, Alliadé Habitat compte, selon le dernier inventaire SRU, 184 logements sociaux, situés majoritairement dans les quartiers de Saint-Clair, du Vernay et de Cuire-le-bas.

Le bailleur a procédé à l'acquisition-amélioration de 20 logements situés au 466 chemin de Wette Fays. Cette opération comprend 10 logements financés en P.L.U.S. et 6 logements financés en P.L.A.i., répartis en 5 T3, 12 T4 et 3 T5, pour une surface utile totale de 1 231,07 m².

Afin de contribuer à l'équilibre financier de cette opération, le bailleur sollicite une participation financière de la Ville d'un montant global de 43 047 € au titre des logements financés en P.L.A.I. et en P.L.U.S.

Ce montant est calculé sur la base de 35 €/m² de surface utile.

Conformément aux dispositions de l'article L. 302-7 du Code de la construction et de l'habitation, le montant de cette subvention pourra, le cas échéant, être déduit du prélèvement dû par la commune au titre de ses obligations en matière de logement social.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 40 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville de Caluire et Cuire à l'opération de logement social réalisée par Alliade Habitat 466 chemin de Wette Fays : 10 P.L.U.S. et 6 P.L.A.i ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière telle qu'annexée à la présente délibération ;

- DE DIRE que la dépense de 43 047 € sera inscrite au budget de l'exercice 2026, au compte fonction 72 – nature 204182.

Deux conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



[Handwritten signature of Bastien Joint]

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE

01 JUL. 2026

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



[Handwritten signature of Bastien Joint]

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.